

M. McIlraith, appuyé par M. Favreau, propose: Que ledit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la question de fond du bill soit déferée au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill n'est pas lu une deuxième fois mais la question de fond est déferée au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

A dix heures huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.